

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DOLOMÈDE

Contrat n° XXXX

Entre la société XXXX, ADRESSE, dénommée ici le CLIENT, représentée par M. XXXX, et DOLOMEDE SARL, représentée par Michel Claeysen, conformément à l'Article 5 des Conditions Générales Dolomède jointes, il est convenu ce qui suit :

1. DOLOMEDE autorise le CLIENT à utiliser la Plate-Forme DOLOFORGE en vue de développer, tester et mettre à disposition du public, le site « XXXX »
2. L'espace dédié au site sur Doloforge sera accessible aux URL suivantes :
  - étage de développement : [site].[client].devl.doloforge.com
  - étage de test : [site].[client].test.doloforge.com
  - étage de production, avant ouverture au public : [site].[client].prod.doloforge.com
  - étage de production, après ouverture au public : nom à définir par le CLIENT
3. Les développeurs autorisés par le CLIENT à travailler sur le Site sont :
  - TOTO, nom d'utilisateur à créer sur devl.doloforge.com
  - TITI, déjà référencé sur devl.doloforge.com
4. Délai : l'espace dédié au Site sera disponible sur tous les étages de la Plate-Forme DOLOFORGE dans les 2 jours ouvrés maximum à compter de la signature du Contrat
5. Déontologie: le CLIENT s'engage à faire respecter par ses développeurs les règles déontologiques en matière de confidentialité et de respect de la propriété intellectuelle de tout autre projet développé sur la plate forme DOLOFORGE auquel ils pourraient avoir accès.
6. Conditions financières :
  - le tarif Doloforge du 24/10/2006 applicable est joint en annexe
  - la première facture interviendra le JJ/MM/AAAA
  - les frais d'installation sont intégralement offerts
7. Le support technique concernant ce projet est joignable par mail à l'adresse support@dolomede.fr ou au 06 50 27 69 08
8. Garanties spécifiques : la disponibilité du Site aux Utilisateurs est garantie à un minimum de 99,9%, soit une indisponibilité imputable à Dolomède de 45 minutes maximum par mois calendaire. En cas de dépassement, les frais mensuels liés à la Prestation d'Hébergement du mois considéré seront réduits de 20% pour chaque tranche consécutive de une heure d'indisponibilité.

---

« Lu et approuvé », le CLIENT